



Retraite

Les mensonges du gouvernement

Un système «*plus juste, plus équitable, plus solidaire*» ...

Vraiment ?

Le « système universel » rééquilibre les pensions, notamment pour les salariés aux carrières heurtées ... → Faux !

Le calcul sera effectué sur toute la carrière (43 ans pour une carrière complète dans l'idéal et donc difficile à atteindre !) et non sur les 25 meilleures années (dans le privé) ou les 6 derniers mois (dans le public). Dans un « système universel par points », **les périodes non ou faiblement cotisées tireront nécessairement vers le bas le montant définitif des pensions.**

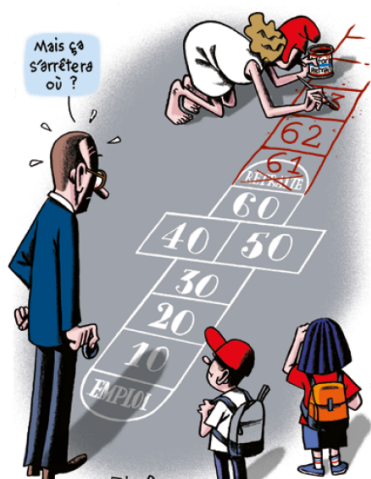
Le « système universel » rééquilibre les inégalités de revenus entre les hommes et les femmes ... → Faux !

Le montant de sa retraite dépendra en partie du nombre de points que le salarié aura pu acheter : **plus son salaire est élevé, plus il aura de points.**

Dès lors, le « système universel » va accroître toutes les inégalités existantes, notamment entre les hommes et les femmes.

LE MINIMUM DE RETRAITE À 85 % DU SMIC NET »

Un pur slogan publicitaire et un écran de fumée !



Il s'agit d'une des mesures phares du projet Macron/Delevoye, destinée à tromper l'opinion. Selon la propagande mise en œuvre autour de ce « minimum à 85 % du SMIC net », cette mesure permettrait de valoriser les pensions les plus basses, celles des travailleurs les plus fragiles, aux carrières « heurtées », en particulier les femmes...

Or, seuls les salariés ayant effectué une carrière complète pourront bénéficier de ce taux à 85 %, ce qui va de facto exclure beaucoup de monde.

Comment fera-t-on valoir une carrière complète ? C'est toute l'ironie de l'histoire. Pour ce faire, le « système universel par points » ne fonctionnera plus par points, mais par... annuité ! Le salarié devra avoir validé 43 annuités.

Par ailleurs, le salarié devra atteindre l'âge du taux plein, soit au mieux 64 ans...

**Petite Info en passant (statistiques Eurostat 2016) ...
En France, l'espérance de vie en bonne santé est de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes...
Et l'on devrait partir à la retraite après 64 ans ?**

➔ PENSIONS DE RÉVERSION

DU VEUVAGE AU SERVAGE

En 2018, 4,4 millions de personnes ont perçu une pension de réversion. Un quart d'entre elles – soit 1,1 million de personnes, dont 96 % de femmes – ne disposent pas d'autres revenus pour vivre (chiffres de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - DREES).

Aujourd'hui, suite au décès de son ou de sa conjoint(e), l'examen du droit pour les fonctionnaires, est ouvert sans condition d'âge et dès l'âge de 55 ans pour les salariés du privé. Dans nombre de régimes spéciaux, ce droit est également ouvert avant 55 ans.

Le projet Macron/Delevoye prévoit que toute pension de réversion ne pourra être versée qu'à compter de 62 ans ! À méditer ... mais pas longtemps !

UNE ENVELOPPE CONSTANTE...

Le rapport s'alarme de l'augmentation du nombre de retraités. Dans le même temps, il met en place un système à « enveloppe constante » et une « règle d'or d'équilibre ».

Le calcul est assez simple : **avec plus de retraités pour un même niveau de recettes et de dépenses, les montants de nos retraites ne pourront que baisser !**

« Un système universel » pour prendre l'argent des réserves des caisses spéciales de retraite ...

(FSPOEIE pour les OPA et Ouvriers d'État de la DGAC dans nos ministères)

... et le détourner de son objectif premier : assurer le niveau de pension des retraités rattachés et faire jouer la solidarité avec d'autres caisses déficitaires !

Le rapport prévoit de récupérer les réserves des caisses de retraite, constituées exclusivement de nos cotisations, pour les placer sur les marchés financiers et financer l'économie française !

La baisse programmée des retraites ouvre la porte à la capitalisation pour ceux qui en ont les moyens. La preuve : le décret du 1er août 2019 encourage les plans d'épargne retraite (loi Pacte).

Un projet destiné à faire des économies sur « le dos » des salariés et de leurs familles !

Suivant les instructions de son commanditaire, le rapport de Jean-Paul Delevoye, remis le 19 juillet 2019, préconise la mise en place d'un système universel de retraite, financièrement équilibré, à points, contributif selon le principe « un euro cotisé doit donner les mêmes droits ». La réforme préconisée rompt avec le système actuel basé sur les principes de l'assurance sociale.

L'objectif réel de la réforme des retraites est de garantir la stabilité (voire même la baisse) de la part des retraites dans le PIB, de passer du système actuel fournissant certaines garanties aux salariés en termes de taux de remplacement et d'âge de départ à la retraite à un système flexible permettant d'utiliser les retraites comme variable d'ajustement des finances publiques. Comme pour l'allocation chômage, le système est étatisé, il subirait donc les affres du libéralisme concernant le fantasme de la dépense publique. C'est le rôle du rapport Delevoye de masquer cet objectif par un tour de bonneteau, en détournant l'attention vers l'universalité et la contributivité du nouveau système.

Et si vous aviez encore le moindre doute !

« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »

Grand oral de François Fillon, candidat à «la primaire de la droite», devant les patrons, le 10 mars 2016 (Public Sénat).



**Public/Privé Tous concernés, Tous impactés
Enfants, conjoints, amis
Personne n'est épargné, Tous mobilisés
En grève pour bloquer à partir du 5 décembre 2019**